

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~
 (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination

Date et signature : 06/03/07


2. Intitulé de la section :**FERRONNIER**

CODE: 27 6005 S 10 E 1

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification de Ferronnier, spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de la section : 276005 5 10 E1

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Ferronnerie - Initiation à la forge	E.S.I.T.	276006 411 E1	205		80
Ferronnerie - niveau 1	E.S.I.T.	276007 411 E1	205		240
Ferronnerie - niveau 2	E.S.I.T.	276008 411 E1	205	X	320
Stage : ferronnier	E.S.I.T.	276009 411 E1	205	X	240
Epreuve intégrée de la section "Ferronnier"	E.S.I.Q.	276005 412 E1	205		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	900
B) nombre de périodes professeur (2)	740

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant de 10/10/2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :15 OCT. 2001.....

Signature : 

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIS, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

SECTION : FERRONNIER

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. FINALITES GENERALES

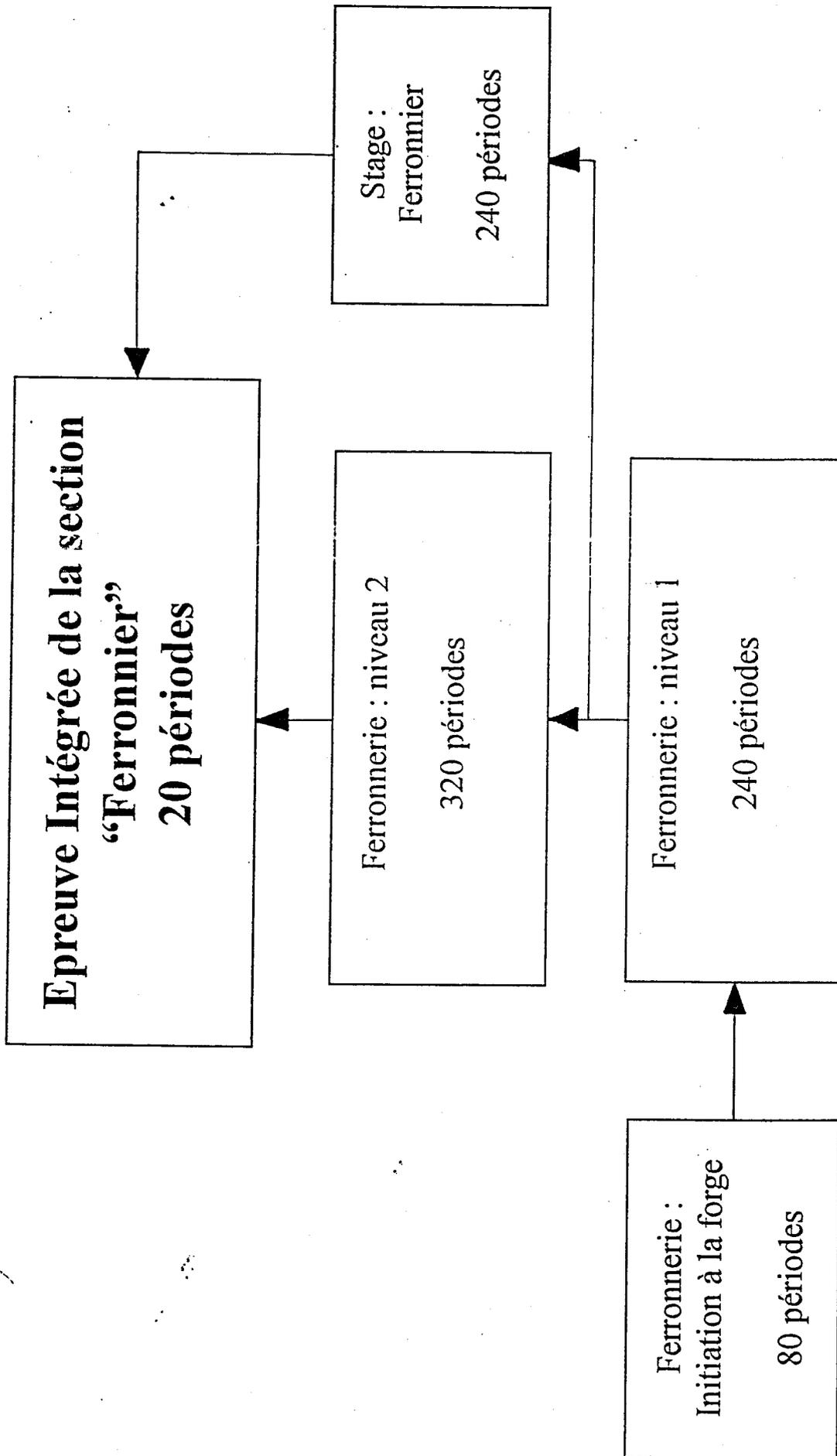
Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

La section doit permettre à l'étudiant :

- d'ASSURER la fabrication de divers produits (rampe d'escalier, balconnière, râtelier, ...);
- de FAÇONNER des matériaux ferreux ou non ferreux à l'aide de divers outils ;
- de DEVELOPPER des compétences d'autonomie, d'organisation, de communication, d'observation et de réflexion technique avec les personnes de son entourage ;
- de S'INITIER à la rédaction d'un dossier technique.



Date d'approbation : 25 mai 2001

SECTION : FERRONNIER

3. PROFIL PROFESSIONNEL

3.1. CHAMP D'ACTIVITE

Le ferronnier est un agent d'exécution dont le rôle est d'assurer :

- la fabrication de divers produits (rampe d'escalier, garniture,...) ;
- la pose ou la réparation de pièces métalliques ;
- la transformation (forgeage, cintrage,...) de matériaux ferreux ou non ferreux à l'aide de divers outils (pinces, burins, marteaux,...) pour fabriquer divers produits.

Le ferronnier peut être amené à avoir des contacts avec la clientèle. Dans cette optique, il doit être aussi une personne capable de communiquer et de s'adapter aux exigences de sa clientèle.

Le ferronnier peut travailler seul ou exercer, selon les cas, une fonction d'encadrement.

Pour accomplir ces différents travaux, le ferronnier peut être amené à se déplacer. Il doit ainsi respecter les règles de conduite et de sécurité adaptées à la conduite du véhicule utilisé, (code de la route), d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

3.2. TACHES

- DEFINIR un projet dans son ensemble (étudier les formes, les volumes,...) ;
- COORDONNER les différentes phases de son travail et s'assurer de l'approvisionnement des matières premières ;
- PREPARER le métal (découper le métal, composer l'alliage...) ;
- REALISER les pièces de l'objet par fusion, estampage, emboutissage,... ;
- ASSEMBLER les pièces par soudure, rivetage, brasure,... ;
- ASSURER les finitions des divers objets fabriquées (ébarbage, polissage,...) ;
- CONDUIRE un véhicule dans le respect du code de la route ;
- PORTER, DEPLACER, CHARGER, DECHARGER et INSTALLER ses divers produits ;
- ENTRETENIR des contacts avec la clientèle et s'adapter à ses exigences ;
- S'ADAPTER à l'évolution technologique de la spécialité.

3.3. DEBOUCHES

- Petites et moyennes entreprises ;
- Chantiers, domicile du commanditaire ;
- Autres.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION
« FERRONNERIE »**

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code Régime 1 définitif	Code dom. form.	Intitulé Régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. Form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre Périodes
Néant		Néant		205	FERRONNIER			Néant			
Néant		Néant		205 205 205 205 205	Ferronnerie : Initiation à la forge Ferronnerie - niveau 1 Ferronnerie - niveau 2 Stage : ferronnier Epreuve intégrée : ferronnier			Néant			

1) l'un ou l'autre selon le cas.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/08/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

CODE DE L'U.F. 276006 UM E 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur (1) ~~supérieur~~
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de GERER le fonctionnement d'une forge au charbon ou au gaz ;
- de FORGER des éléments fondamentaux de la ferronnerie ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Face à des situations concrètes de communications orales issues de la vie courante ou vie professionnelle, l'étudiant sera capable

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication de :

- **REPENDRE** à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - se présenter et donner ses coordonnées ;
 - expliquer sa motivation pour la formation ;
- **LIRE** des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

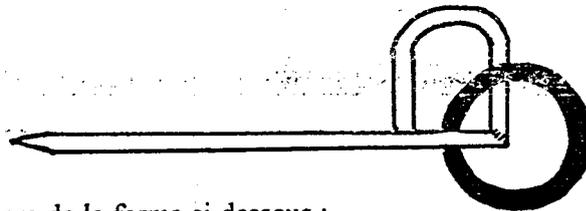
Pour le cours de pratique professionnelle, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGÈ

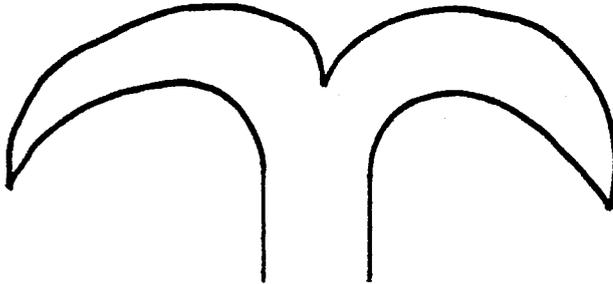
4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable au départ d'une forge au charbon ou au gaz, et d'un croquis pour un profil donné et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène de :

- REDRESSER un vieux fer et en refaire un lopin ;
- FORGER une pointe simple à quatre côtés ;
- FORGER une pointe plate (en forme de lance) ;
- FORGER un crochet d'attache comportant un angle droit et contenant un anneau circulaire comme ci-dessous ;



- FORGER une ancre de la forme ci-dessous ;



- REALISER une torsade simple ;
- REALISER une torsade multiple à quatre brins ;
- FORGER ou CINTRER des volutes en en calculant préalablement la longueur.

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un croquis coté reprenant un crochet d'attache à angle droit et contenant un anneau circulaire de :

- CALCULER la longueur des éléments constituants ;
- FORGER les éléments constituants du croquis proposé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de la qualité du travail effectué ;
- de la précision du calcul ;
- du respect des cotations données.

UF FERRONNERIE : INITIATION A LA FORGE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
 Date et signature : 06/07/07



2. Intitulé de l'unité de formation :

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

CODE DE L'U.F. 276007 U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de MAITRISER les techniques de base relatives au soudage à l'arc et au soudage semi-automatique ;
- de REALISER des exercices de ferronnerie par des assemblages mécano-soudés ferreux ou non ferreux ;
- d'UTILISER et d'ENTREtenir les outils et le matériel du ferronnier dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques spécifiques aux travaux de la ferronnerie ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

2.1.1. En ferronnerie : initiation à la forge

L'étudiant sera capable, au départ d'un croquis :

- de CALCULER la longueur des éléments constitutants ;
- de FORGER les éléments constitutants du croquis proposé.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'unité de formation "Ferronnerie : Initiation à la forge" ou de l'unité de formation "Maréchalerie - fers français : niveau 1" dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale ou avoir obtenu le certificat de forgeron.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de pratique professionnelle, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable, au départ de profils donnés, du matériel et des outils appropriés et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
de SOUDER à l'arc pour les aciers W01 ;	de DECRIRE et ENTRETENIR les éléments constitutifs d'une installation de soudage à l'arc et de son raccordement au réseau ;
de REALISER des soudures bout à bout ;	de JUSTIFIER le mode opératoire ;
de REALISER des soudures à plat ;	de JUSTIFIER les séquences de pointage et de soudage en vue de limiter les déformations des soudures d'angle ;
de REALISER des soudures à angles ;	d'INTERPRETER les indications de la plaque signalétique d'un poste à souder à l'arc ;
d'UTILISER la meuleuse d'angle, la lime, la fraise-scie ;	de DECODER l'étiquetage d'un paquet d'électrodes ; de CHOISIR l'électrode en fonction du travail à réaliser ; d'ASSURER l'entretien et la maintenance du matériel utilisé ;
de SOUDER à la semi-automatique pour les aciers W01 ;	de DECRIRE et ENTRETENIR les éléments constitutifs d'une installation de soudage semi-automatique et son raccordement au réseau ;
de REALISER des soudures bout à bout ;	de RECONNAITRE les bouteilles de gaz les plus utilisées ;
de REALISER des soudures à plat ;	d'INTERPRETER les indications de la plaque signalétique d'un poste à souder semi-automatique ;
de REALISER des soudures d'angles ;	de DECODER l'étiquetage du métal d'apport ;
de REALISER un encadrement combinant les deux procédés de soudage ;	de TRACER les angles de découpe ; d'ASSURER et CONTROLER les angles de l'encadrement (calculs mathématiques, les diagonales, l'équerrage) ;

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de REALISER, à partir d'un croquis ou d'un modèle, des exercices simples en ferronnerie par soudage ou éléments mécano-soudés ferreux ou non ferreux ; à titre d'exemples : barrière de jardin, râtelier, balconnière, porte-manteau, ...</p> <p>de CHOISIR, de PREPARER la pièce et d'APPLIQUER les traitements de protection et de présentation ;</p> <p>de REALISER des exercices simples de ferronnerie en utilisant le découpage au plasma ; exemple : girouette, ...</p> <p>de REPARER, le cas échéant, des éléments de ferronnerie existants.</p>	<p>de DESSINER le croquis à partir du modèle ;</p> <p>de SUIVRE le mode opératoire ;</p> <p>de se CONSTITUER une documentation relative à la quincaillerie , aux modes de fixation et aux différents traitements de protection et de présentation ;</p> <p>de CONSULTER un catalogue de produits normalisés ;</p> <p>de DECOUVRIR les règles d'esthétique fondamentale de la ferronnerie ;</p> <p>de COMPARER le prix d'une pièce forgée avec la même pièce issue du commerce ;</p> <p>de REGLER le poste à souder selon le travail à réaliser.</p>

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable, en disposant du matériel nécessaire, et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- de DESSINER le croquis de la pièce proposée par le Conseil des Etudes ;
- d'en ETABLIR le mode opératoire ;
- de la REALISER.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

du soin et de la qualité du travail réalisé ;

de l'exhaustivité des informations fournies dans le croquis ;

- du respect de la chronologie du mode opératoire.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 1

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la ferronnerie.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ELABORER, de REALISER et d'INSTALLER un projet de ferronnerie ;
- de DEVELOPPER des compétences d'autonomie ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique face aux personnes de son entourage ;
- d'ETRE SENSIBILISE aux critères de rentabilité de son projet de ferronnerie.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable en disposant du matériel nécessaire, et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- de DESSINER le croquis de la pièce proposée par le Conseil des Etudes ;
- d'en ETABLIR le mode opératoire ;
- de la REALISER.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'unité de formation "Ferronnerie : niveau 1" dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de pratique professionnelle, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable au départ d'une proposition de projet (présentée par lui-même et/ou par le(s) chargé(s) de cours) avalisée par le Conseil des Etudes, et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

- de PRESENTER et d'EXPLIQUER la faisabilité de son projet ;
- de PRENDRE, le cas échéant, les contacts avec le ou les clients intéressés par le projet ;
- de PRENDRE les mesures nécessaires, sur site, à la réalisation du projet ;
- d'EFFECTUER le croquis et les plans du projet en vue de sa réalisation, en veillant à son intégration dans l'environnement en respectant les contraintes imposées par le client et les critères de rentabilité ;
- de DRESSER l'inventaire des produits utilisés ferreux ou non ferreux en vue d'en ETABLIR le bon de commande ;
- d'ETABLIR le mode opératoire du projet ;
- de REALISER le projet ;
- de PROPOSER les traitements de protection et de présentation possibles ;
- de REALISER la protection et/ou la présentation choisie(s).

UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de PRESENTER son projet terminé au Conseil des Etudes ;
- d'INSTALLER sur site, le cas échéant, le projet élaboré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des contraintes du client ;
- la créativité développée dans la concrétisation du projet ;
- la pertinence du mode opératoire retenu ;
- l'exhaustivité des informations fournies dans l'inventaire des produits utilisés ;
- la qualité et le soin apporté au travail produit ;
- le choix de la protection utilisée ;
- la conformité du travail réalisé par rapport au plan.

UF : FERRONNERIE : NIVEAU 2

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la ferronnerie.

3164-04

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

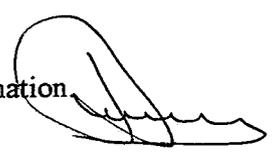
DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) Provincial et communal
- O (1) Libre confessionnel
- O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
 Date et signature : 06/09/01



2. Intitulé de l'unité de formation :

UF STAGE : FERRONNIER

CODE DE L'U.F.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 205
----------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur O (1) supérieur
- O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <i>27609411 E1</i>	Code du domaine de formation : 205
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2)240..... périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants	
		(1)	(2)
(2)	(2)		
P.P.	0		80

v

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Néant le 10/10/2001*

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

Date : **15 OCT. 2001**

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE - FERRONNIER

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de **DECOUVRIR** le milieu professionnel et s'y insérer ;
- de **PARTICIPER** à la réalisation de projets de ferronnerie ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique face aux personnes de son entourage.

UF STAGE - FERRONNIER

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable en disposant du matériel nécessaire, et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- de **DESSINER** le croquis de la pièce proposée par le Conseil des Etudes ;
- d'en **ETABLIR** le mode opératoire ;
- de la **REALISER**.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'unité de formation "Ferrermerie : niveau 1" dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF STAGE - FERRONNIER

4. PROGRAMME

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

- de PARTICIPER à la réalisation, en tout ou en partie, d'un projet de ferronnerie ;
- de PARTICIPER à la conception d'un projet de ferronnerie ;
- de S'INITIER à des machines spécifiques de la ferronnerie ;
- de RESPECTER le contenu du contrat du stage ;
- de S'INTEGRER dans une équipe de travail ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'entreprise ;
- de S'ADAPTER à un horaire et à un rythme de travail ;
- de COMPLETER son rapport de stage ;
- de PREPARER, en partenariat avec l'atelier de ferronnerie, son évaluation personnelle et globale du stage en assistant assidûment aux différents moments d'évaluation du stage organisés par l'établissement scolaire.

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un ferronnier ou une entreprise de ferronnerie dans la perspective du développement de son autonomie ;
- assurer le suivi du stage ;
- établir l'évaluation continue du stage et du stagiaire ;
- s'assurer de son intégration dans l'équipe de travail ;
- d'organiser au sein de l'établissement scolaire, et en partenariat avec l'atelier de ferronnerie, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant.

UF STAGE - FERRONNIER

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de COMPLETER toutes les rubriques de son carnet de stage ;
- de RESPECTER le délai imposé par le Conseil des Etudes pour remettre son rapport de stage ;
- de JUSTIFIER son intégration au sein de l'entreprise.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'exhaustivité des informations contenues dans le rapport de stage ;
- le respect des dates proposées pour la remise de son rapport ;
- les éléments justifiant son intégration dans l'entreprise.

UF STAGE - FERRONNIER

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) ~~Provincial et communal~~
- (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/09/01

2. Intitulé de l'unité de formation :

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

CODE DE L'U.F. 276005 V12E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 205
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) ~~qualification~~
- du degré : (1) inférieur (1) ~~supérieur~~
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 27605412E1	Code du domaine de formation : 205
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation : Code U

11.1. Etudiant :20..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

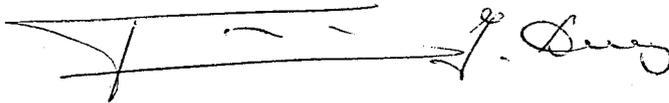
<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	PP	O	18
Epreuve intégrée de la section Ferronnerie	PP	O	2

Total des périodes : 20 ✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : Néant de 10/10/2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



15 OCT. 2001

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'**UTILISER** les capacités terminales des unités de formation déterminantes composant la section qui sont nécessaires à son projet de ferronnerie ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique face aux personnes de son entourage.

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

4. PROGRAMME

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable, en s'appuyant sur la réalisation de son projet de ferronnerie et dans les délais imposés par le Conseil des Etudes, de construire un dossier technique comprenant :

- le croquis et les plans de son projet de ferronnerie ;
- les informations techniques développant le mode opératoire de son projet de ferronnerie ;
- une nomenclature de tous les produits utilisés ;

les difficultés rencontrées dans la réalisation de son projet de ferronnerie ;

son évaluation personnelle lors de la réalisation du projet de ferronnerie ;

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

L'élaboration du dossier technique se fera sous la conduite d'un ou de plusieurs chargé(s) de cours qui devront :

- VERIFIER régulièrement le bon déroulement du travail de l'élaboration du dossier technique ;
- CONSEILLER l'étudiant dans la rédaction du dossier technique ;
- PROPOSER des critères de présentation du dossier technique.

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de PRESENTER un dossier technique conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, à l'orthographe et en respectant le délai imposé ;
- de DEFENDRE celui-ci oralement en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des U.F. déterminantes de la section.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

critère n°1 - la qualité des informations contenues dans le dossier technique ;

critère n°2 - la clarté de sa défense orale et l'emploi judicieux du vocabulaire technique.

UF EPRUVE INTREGREE DE LA SECTION "FERRONNIER"

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la ferronnerie.